



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 29 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT – J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTY – C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. JS. LALOY à Mme A. CORNE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SENNEPIN - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mme et M. J. TERRACOL – F. SZYPULA - S. BAUD – P. COLAS - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – S. BRUNO - P. BONNET - J. ALMAZAN – E. VOITELLIER Conseillers Délégués, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N°14  
**OBJET :**  
**SANTE  
PETITE ENFANCE  
PROJET PACAP  
DEMANDE DE  
SUBVENTION  
D'INVESTISSEMENT  
AUPRÈS DE  
L'AGENCE  
REGIONALE DE  
SANTE AUVERGNE-  
RHONE-ALPES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 11 juillet 2022

Publiée ou notifiée  
le : 11 juillet 2022

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Santé publique, notamment les articles L. 1434-2 et L.1434-10 qui prévoient et définissent le Contrat Local de Santé,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, notamment sa compétence « Enfance-Jeunesse » et sa compétence en matière de santé et d'action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil communautaire du 3 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire notamment pour procéder aux demandes de subventions pour le compte de Vichy Communauté auprès de tous les organismes ou collectivités,

**Considérant** que la loi n° 2016-41 de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016, dans son article 158, conforte le Contrat Local de Santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné,

**Considérant** que le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en mobilisant les différentes politiques publiques et en coordonnant les acteurs qui œuvrent sur le territoire dans le domaine sanitaire dans les champs de la prévention, du soin et du médico-social,

**Considérant** l'axe 6 « Rendre le citoyen acteur de sa santé » du Contrat Local de Santé signé le 23 octobre 2019 pour une durée de 3 ans par Vichy Communauté et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, notamment l'objectif opérationnel « Renforcer dès les 1ères années les actions de repérage et de prévention des inégalités sociales et de santé en favorisant les actions de coopération interinstitutionnelles (CAF / PMI / crèches de Vichy Communauté) »,

**Considérant** la nécessité de promouvoir une alimentation, une activité physique et des rythmes de vie favorables à la santé des enfants de 0 à 6 ans dans une dynamique territoriale,

**Considérant** que l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes accompagne financièrement les Collectivités Territoriales répondant aux appels à projets en faveur de la santé, notamment le projet PACAP (Petite enfance – Alimentation – Corpulence – Activité Physique),

**Considérant** que Vichy Communauté a répondu à cet appel à projet et a mené à bien la première phase de diagnostic sur la période 2021-2022,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à solliciter au nom de la Communauté d'Agglomération, une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de **20 000 €** pour la mise en place du projet PACAP sur la période 2022-2023, représentant 100% du montant estimé pour le projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 7 juillet 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

  
**Signé numériquement par  
FRÉDERIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis,  
OU=0002.433998903,  
CN=Certinomis - Easy CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : lundi 11 juillet 2022 15:58:46

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 14 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

Objet de l'acte : - SANTE PETITE ENFANCE - PROJET PACAP - DEMANDE DE SUBVENTION  
D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
AUVRERGNE RHONE ALPES

.....  
Date de décision: 07/07/2022

Date de réception de l'accusé 11/07/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 07JUIL2022\_14

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220707-07JUIL2022\_14-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 14.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220707-07JUIL2022\_14-DE-1-  
1\_1.pdf )